FICHE TECHNIQUE

MAKI® BLOCK

Informations Produit

Nom homologué : MAKI BLOCK
AMM n° FR-2013-0015
Détenteur de l'autorisation : LIPHATECH SAS – Bonnel – CS 10005 – 47480 PONT DU CASSE (France) – Tél 05 53 69 35 70
Composition : 50mg/kg de BROMADIOLONE (0,005% m/m) (N° Cas : 28772-56-7)
Formulation : Appât en bloc - Prêt à l'emploi
Type de produit : TP14 Rodonticide
Catégorie d'utilisateur : Professionnels
Usages : Rats (Rattus Rattus et Rattus Norvegicus) – Souris domestiques (Mus Musculus).
Couleur de l'appât : vert
Lieux d'utilisation : intérieur et extérieur (autour des bâtiments), zones ouvertes extérieures, décharges extérieures et déchetteries, égouts (rats uniquement)

Caractéristiques

Formulation bloc, prête à l'emploi à base de Bromadiolone. Contient du Bitrex® (marque déposée par Mac Farlan Smith) amérisant réduisant les risques d'absorption accidentelle pour les enfants notamment sans affecter l'appétence du produit pour le rongeur. A utiliser sur rats (rats bruns et rats noirs) et souris, à l'intérieur et à l'extérieur (autour des bâtiments), les zones ouvertes extérieures, décharges extérieures et déchetteries et les égouts (pour les rats uniquement).

Dosage et mode d'emploi

cible	Dose par point d'appâtage	Niveau d'infestation	Intérieur / Autour des bâtiments (1) (4)	Zones ouvertes extérieures, décharges extérieures et déchetteries (3) (2)
Rats (noir/brun)	200g	Forte	4 à 5 mètres	3 à 5 mètres
		Faible	8 à 10 mètres	10 à 15 mètres
Souris	50g	Forte	1 à 1,5 mètre	3 à 5 mètres
		Faible	2 à 3 mètres	10 à 15 mètres
Rats (brun)	200g		Egouts (3)	Par bouche d'égout

(1) Retirer tout produit restant au terme de la période de traitement. Lorsque des points d'appât sont placés à proximité de systèmes d'évacuation des eaux, s'assurer que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.
(2) Protéger l'appât des conditions atmosphériques. Placer les points d'appât dans des endroits qui ne risquent pas d'être inondés. Remplacer tout appât qui a été altéré par l'eau ou contaminé par des saletés. Pour l'utilisation à l'extérieur, les points d'appâtage doivent être couverts et placés dans des sites permettant de minimiser l'exposition des espèces non cibles.
(3)Les appâts doivent être appliqués de façon à ne pas entrer en contact avec eau et à ne pas pouvoir être déplacés.
(4) Envisager l'adoption de mesures de lutte préventives (combler les trous, retirer autant que possible les aliments et boissons éventuels, etc.) pour améliorer l'ingestion du produit et réduire le risque de nouvelle infestation.

Instruction d'utilisation

Lire et respecter les informations sur le produit ainsi que toutes les informations qui accompagnent le produit ou celles fournies sur le point de vente avant de l'utiliser.
Lorsque le produit est utilisé dans des lieux publics, les zones traitées doivent être signalées pendant la période de traitement et une note expliquant le risque d'empoisonnement primaire ou secondaire par l'anticoagulant ainsi que les premières mesures à adopter en cas d'empoisonnement doit être apposée à proximité des appâts.
L'appât doit être sécurisé de façon à ce qu'il ne puisse pas être déplacé à l'extérieur du poste d'appâtage.
Placer le produit hors de la portée des enfants, oiseaux, animaux domestiques, animaux d'élevage et autres animaux non cibles.
Placer le produit à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux, ainsi que des ustensiles ou des surfaces entrant en contact avec ces derniers.
Porter des gants de protection résistants aux produits chimiques pendant la phase de manipulation du produit.
Ne pas manger, boire, ni fumer lors de l'utilisation du produit. Se laver les mains et toute zone de la peau directement exposée après avoir utilisé le produit. Les postes d'appâtage doivent, si possible, être fixés au sol ou à d'autres structures. Chaque poste d'appâtage doit être muni d'une étiquette mentionnant les informations suivantes: «ne pas déplacer ni ouvrir»; «contient un rodenticide»; «nom du produit ou numéro d'autorisation»; «substance(s) active(s)» et «en cas d'incident, contacter un centre antipoison [...]»
Les postes d'appâtage doivent être inspectés tous les 2 à 3 jours (pour le traitement contre les souris) ou 5 à 7 jours (pour le traitement contre les rats) après le début du traitement, puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage sont intacts et de retirer les cadavres de rongeurs. Rechargez le poste d'appâtage au besoin. Remplacer tout appât qui a été altéré par l'eau ou contaminé par des saletés. En raison de leur mode d'action retardé, les rodenticides anticoagulants agissent entre 4 et 10 jours après consommation de l'appât.
Si la consommation de l'appât est faible par rapport à l'étendue apparente de l'infestation, envisager de placer des postes d'appâtage à d'autres endroits et d'opter pour une autre formulation d'appât.
Si, après une période de traitement de 35 jours, les appâts continuent d'être consommés et qu'aucune réduction de l'activité des rongeurs n'est observée, il convient d'en déterminer la cause probable. Si d'autres éléments ont été exclus, il est probable que vous ayez affaire à des rongeurs résistants: dans ce cas, envisager l'utilisation d'un rodenticide non anticoagulant, le cas échéant, ou d'un rodenticide anticoagulant plus puissant. Envisager également l'utilisation de pièges à titre de mesure de contrôle alternative.

PRODUIT RESERVE AUX PROFESSIONNELS

Utilisez les produits biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

LIPHATECH GROUPE DE SANGOSSE

FICHE TECHNIQUE

MAKI® BLOCK

Recommandation de stockage

Conserver le produit dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Maintenir le contenant bien fermé et à l'abri de toute exposition directe au soleil. Entreposer le produit hors de la portée des enfants, oiseaux, animaux domestiques et les animaux d'élevage.

Mesures de gestion de risque

Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels (par exemple, les usagers de la zone traitée et ses environs) de la campagne de dératisation. Ne pas utiliser dans des zones où l'on peut suspecter une résistance à la substance active. Les produits ne doivent pas être utilisés au-delà de 35 jours sans évaluation du statut de l'infestation et de l'efficacité du traitement. Ne pas laver à l'eau les postes d'appâtage entre les applications ou les ustensiles utilisés dans les postes d'appâtage.
Ne pas placer directement ce produit dans les terriers. Ne pas utiliser le produit dans le cadre de traitements par appâtage pulsé. Ne pas utiliser le produit en guise d'appât permanent pour éviter l'invasion de rongeurs ou surveiller les activités des rongeurs. Pour réduire le risque d'empoisonnement secondaire, chercher et retirer régulièrement les cadavres de rongeurs pendant la période de traitement. (non applicable dans les égouts). Les rongeurs peuvent être porteurs de maladies. Ne pas toucher les cadavres de rongeurs à mains nues; porter des gants ou utiliser des instruments tels que des pinces pour les éliminer.

Les bonnes pratiques d'utilisation

Avant de placer un appât, faire un diagnostic préalable et une évaluation sur site de la zone infestée pour identifier les espèces de rongeurs, leurs lieux d'activité et déterminer la cause probable ainsi que l'ampleur de l'infestation.
Retirer toute nourriture facilement accessible pour les rongeurs (des céréales éparpillées ou des déchets alimentaires, etc.). Par ailleurs, ne pas nettoyer la zone infestée juste avant le traitement car cela perturbe la population des rongeurs et rend l'acceptation de l'appât plus difficile.
Le produit, placé dans des postes d'appâtage sécurisés, ne doit être utilisé que dans le cadre d'un système de lutte intégrée incluant notamment des mesures d'hygiène et, si possible, des méthodes physiques de contrôle. Le produit doit être placé à proximité immédiate des endroits où une activité de rongeurs a été observé (parcours, sites de nidification, trous, terriers, etc).

Informations règlementaires

H360D : Peut nuire au foetus
H372 : Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Conseils de prudence
P201 : Se procurer les instructions avant utilisation
P260 : Ne pas respirer les poussières
P270 : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation
P280 : Porter des gants de protection
P308 + 313 : En cas d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin
P501 : Eliminer le contenu/le récipient selon la règlementation en vigueur
Dangereux pour les chiens et les chats

DANGER

Premiers secours

Ce produit contient une substance anticoagulante. En cas d'ingestion, parmi les symptômes pouvant apparaître, parfois avec un certain retard, figurent des saignements de nez et des saignements gingivaux. Dans certains cas graves, des contusions et la présence de sang dans les selles ou les urines peuvent être observées.
Antidote : Administration de vitamine K1 par du personnel médical/vétérinaire uniquement.
En cas: - d'exposition cutanée, nettoyer la peau à l'eau puis â l'eau savonneuse
- d'exposition oculaire, rincer les yeux avec une solution de rinçage oculaire ou de l'eau en gardant les paupières ouvertes au moins 10 minutes
-d'exposition orale, rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. Ne jamais rien administrer par voie orale à une personne inconsciente. Ne pas provoquer de vomissement. En cas d'ingestion, consultez immédiatement un médecin et présentez-lui le contenant du produit ou l'étiquette. Contacter un vétérinaire en cas d'ingestion par un animal domestique. Dangereux pour la faune.

Instruction pour l'élimination

Une fois le traitement terminé, éliminer l'appât qui n'a pas été mangé ainsi que l'emballage, dans un circuit de collecte approprié.
Date de péremption : 12 mois à compter de la date de fabrication. Éliminer les cadavres des rongeurs dans un circuit de collecte approprié.

PRODUIT RESERVE AUX PROFESSIONNELS

Utilisez les produits biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

LIPHATECH GROUPE DE SANGOSSE

Version 2018 - Validée le /2018